

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT, DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Arrêté du 14 juin 2013 fixant le nombre de postes ouverts aux concours (un concours externe, un concours interne et un troisième concours) pour le recrutement d'administrateurs territoriaux (session 2013)

NOR : *RDF1300009A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 14 juin 2013, le nombre de postes ouverts aux concours pour le recrutement d'administrateurs territoriaux (session 2013) est de 60, répartis comme suit :

- concours externe : 29 ;
- concours interne : 27 ;
- troisième concours : 4.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture de concours pour le recrutement des administrateurs territoriaux (session 2013) restent inchangées.